



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

REALISATION DE PRESTATIONS D'ARCHIVAGE POUR LE COMPTE DES SERVICES DE L'ETAT REGION MIDI PYRENEES

GUIDE PRATIQUE RELATIF AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Archives SOLUTIONS :

N° EJ :

N° Chorus : 2013-

Liste de prix :

Les services sont invités à prendre connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Les documents sont disponibles sur la base des marchés (cf mode opératoire pour accéder aux marchés régionaux).

Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation de prestations de service en archivage, exécutées par du personnel qualifié.

Ces prestations susceptibles d'être mises en œuvre sont réparties en deux catégories :

1. Opération de traitement des passifs :

La prestation « Traitement des passifs » porte en priorité sur les archives dont les services n'ont plus l'utilité courante. Elle comprend, selon les besoins du service, la majorité des actions énumérées ci-après :

- ▶ **Identification et diagnostic des archives à traiter** (recensement, récolement, Diagnostic des conditions de conservation des documents et de la durée d'utilité administrative)
- ▶ **Traitement intellectuel et matériel des archives** (tri, Préparation des éliminations et rédaction des bordereaux, Classement et description des archives intermédiaires et des archives à verser, établissement d'un plan de classement en relation avec les Archives départementales organisation des boîtes suivant le plan de classement et description, élaboration des instruments de recherche associés, conformes aux normes archivistiques en vigueur)

2. Prestations annuelles

Cette prestation comprend des opérations à mettre en œuvre régulièrement pour garantir une gestion rationnelle des flux et des stocks d'archives, satisfaire aux obligations de l'administration conformément à la réglementation sur les archives publiques, et assurer la traçabilité des mouvements d'archives.

Elle porte en priorité sur les archives de l'année n-2, n-1 et n, qui ont de préférence fait l'objet d'un récolement précis, avec mention des durées de conservation (DUA) et sorts finaux. Les archives autres sont traitées dans le cadre de la prestation de traitement des passifs.

Elle comprend, selon les besoins du service bénéficiaire, les actions suivantes :

- ▶ **Traitement intellectuel et matériel des archives en vue du pré-archivage**
- ▶ **Traitement intellectuel et matériel des archives à la fin de la durée d'utilité administrative**

3/Prestations complémentaires « en option »

Ces prestations complémentaires peuvent être retenues tant pour le traitement des passifs (prestation 1) que pour la prestation annuelle (prestation 2) :

- Dépoussiérage.
- Désinfection.
- Destruction des documents (classique ou confidentielle)
- transfert des archives aux Archives départementales (versement) : chargement des véhicules, transfert, relations avec les Archives départementales.
- Prestation de déménagement

Organisation du marché

Le prestataire retenu par le pouvoir adjudicateur est la société **Archives Solutions** (cf contacts en fin de note).

Le marché est conclu pour une durée ferme de deux ans à compter de sa date de notification (01/10/2013), reconductible deux fois par période d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Le présent marché est exécuté sur l'ensemble du territoire de la région Midi-Pyrénées.

Les prestations sont réalisées pour les services bénéficiaires ayant adhéré à la convention de groupement. Les services n'ayant pas encore adhéré peuvent le faire en signant le bulletin d'adhésion joint en annexe 2 ci-jointe.

Instances et rôle du « Comité technique »

Un comité technique, présidé par les Archives départementales territorialement compétentes est référent pour chaque prestation. Il comprend les services départementaux des Archives de la région Midi-Pyrénées et les services bénéficiaires des prestations.

Il impulse, au cas par cas, des actions et prestations contribuant à une gestion rationnelle des archives intermédiaires de l'Etat, en prenant en compte leur cycle de vie et dans le respect de la réglementation relatives aux archives publiques.

Le rôle du SGAR

Il est le service coordonnateur du marché. A ce titre, il assure la mise en place administrative et financière du présent marché. Il n'est pas chargé d'assurer le suivi de l'exécution des prestations du marché.

Le rôle des services bénéficiaires

Les services de l'Etat ayant signé la convention d'adhésion au groupement peuvent bénéficier des prestations du titulaire. Ils évaluent leurs besoins et commandent des prestations en relations avec les Archives départementales territorialement compétentes. Ils procèdent aux vérifications et contrôles des prestations. Ils procèdent à la mise en paiement des factures présentées par le titulaire.

Modalité de commande

Le service bénéficiaire contacte le titulaire du marché pour établir une demande de devis, avec copie aux Archives départementales territorialement compétentes. Avant le début de chaque prestation, une réunion de coordination est organisée en présence du titulaire du marché, du service bénéficiaire et des Archives départementales territorialement compétentes pour :

- Evaluer le temps nécessaire à chaque prestation ;
- Fixer le périmètre exact de chaque prestation (services concernés, volume à traiter, priorités) ;
- Arrêter la méthodologie adoptée ;
- Préciser les modalités du contrôle des Archives départementales.

A l'issue de la réunion de coordination, le titulaire propose un devis comportant la durée estimative et le montant de chaque prestation. Le service, sur la base des éléments quantifiés et évalués, envoie un bon de commande au prestataire : c'est ce dernier qui aura valeur contractuelle et qui constitue le déclencheur de la prestation.

Conseil

Le prestataire se tient à la disposition de tous les services pour donner à titre gracieux toute information et conseil lié à l'archivage (durée, élimination, rayonnage, traitement, destruction...etc), n'hésitez pas à le contacter !

Prix des prestations

Le prix du marché comprend l'ensemble des frais et dépenses nécessaires à l'exécution du marché.

Archives Solutions		
Prestation n°1: traitement des passifs	Archives serialles (prix HT/ML*)	55,00 €
	Archives en vrac (prix HT/jour)	310,00 €
Prestation n°2: Prestations annuelles	HT/jour	310,00 €
	HT/ML	55,00 €

ML : mètre linéaire

	ARCHIVES SOLUTIONS
Dépoussiérage	20,00 €
Désinfection	35,00 €
Destruction conventionnelle	7,00 €
Destruction confidentielle	10,00 €
Transfert des versements aux archives départementales	10,00 €
Prestation déménagement	15,00 €

VOS CONTACTS	
Mission Régionale Achats	Magalie MORLAT, responsable MRA / Hugues HENRY, adjoint mra@midi-pyrenees.pref.gouv.fr 05 34 45 33 03 / 36 76
Archives Solutions 26 chemin Azaïs 31100 TOULOUSE	M. KARA contact@archivessolutions.com 05 61 44 12 07 06 20 18 85 43